

Aide fournie aux gens d'affaires. Le personnel des services commerciaux de l'ambassade du Canada est en mesure de vous fournir des renseignements généraux sur le marché ainsi que des indications sur les débouchés pour des produits spécifiques. Le personnel recruté sur place et le personnel canadien peuvent fournir des lettres de recommandation à l'intention d'importateurs ou d'agents éventuels, participer à l'organisation de visites ayant pour but d'étudier le marché, donner des conseils en ce qui concerne les pratiques commerciales ainsi que des renseignements sur les foires commerciales intéressantes, etc. De plus, un délégué commercial attaché au consulat de Barcelone peut fournir une aide commerciale en Catalogne.

L'ambassade établira pour les exportateurs canadiens qui en font la demande des contacts avec les entreprises de service (avocats, traduction, publicité, etc.).

Consuls honoraires. L'Ambassade a des consulats à Barcelone, à Malaga et à Séville, où des consuls honoraires sont en mesure de vous aider à régler des problèmes d'ordre consulaire.

Banques canadiennes. La Banque Royale du Canada possède une succursale à Madrid, où la Banque de la Nouvelle-Écosse a également un représentant.

Règlements du pays

Étiquetage. La législation espagnole (décret royal *Norma General del Etiquetado*) contient un ensemble de règles touchant l'emballage et l'étiquetage. Les denrées alimentaires, les boissons alcooliques, la nourriture pour animaux, etc. doivent porter une étiquette rédigée en espagnol et indiquant le contenu, la composition, le poids en unités métriques, l'origine, la date d'emballage, le nom de l'emballer et la date de fraîcheur. Le code alimentaire espagnol, administré par le ministère de la Santé, contient une liste des additifs alimentaires et pharmaceutiques autorisés en Espagne. De plus, une vaste gamme de produits sont assujettis à diverses normes spéciales.

Bien qu'il existe entre l'Espagne et d'autres pays de la CEE une certaine uniformité sur le plan de l'étiquetage, l'uniformisation se poursuit dans le cadre de consultations régulières avec le comité de l'étiquetage de la CEE. L'harmonisation des normes a déjà commencé en ce qui concerne les automobiles, les instruments médicaux, les aliments, l'électricité, les produits chimiques, les textiles, les produits de beauté et les produits pharmaceutiques.